



AECSP

Association des Enseignants et Chercheurs en Science Politique

L'enquête sur l'état des besoins en science politique (premiers éléments)

ENQUETE SUR L'ETAT DE LA SCIENCE POLITIQUE UNIVERSITAIRE

Mai 2004 **Premiers éléments** Loïc Blondiaux (Pour le bureau de l'AECSP, en partenariat avec l'AFSP et l'ANCMSP)

« - Remarques sur les conditions de réalisation de l'enquête » : Un premier dépouillement du " cocotier " (le Tableau du classement du personnel universitaire (section 04) de l'année 2001) a permis de dénombrer 61 établissements (IEP ou Université) comptant au moins 1 enseignant-chercheur relevant de la section 04 en poste. Dans 14 de ces établissements, la discipline n'est représentée que par 1 seule personne. Nous avons adressé le questionnaire au 47 établissements restants (cf. annexe 1.). 40 nous ont répondu, soit un taux de retour de près de 85%. Dans chacun de ces établissements, un correspondant membre de l'AECSP, de l'AFSP ou du CNU s'est chargé de remplir le questionnaire (cf. annexe 2.). Que tous nos collègues qui ont rendu ce travail possible soient ici chaleureusement remerciés.

« - Il faut à titre d'avertissement souligner les importantes limites de ce premier inventaire » :

► La base d'enquête étant le tableau de classement 2001, il se peut que nous ayons laissé échapper des établissements dans lesquels des postes de la section 04 ont pu être créés après cette date (à l'exemple de l'université de Douai qui compte 1 poste de professeur depuis 2003)

► Il nous manque des éléments en provenance des universités d'Aix-Marseille II, Bourgogne, Evry, Lyon III, Paris VII (où il existe une maîtrise de science politique), Reims, Rouen. Les universités qui n'ont pas répondu à notre enquête comptent parfois des effectifs non négligeables (6 enseignants chercheurs à Dijon ou à Reims, 1 maîtrise de science politique à Paris VII...), ce qui peut contribuer un peu à biaiser les résultats

► Certaines questions du questionnaires n'ont pas été renseignées par nos correspondants, en particulier la question 7 - " Besoins en poste de science politique de l'institution (estimation) " sans que nous sachions toujours s'il s'agit d'une méconnaissance, d'une discrétion assumée ou d'une absence effective de besoin...

► Les dernières réponses au questionnaire nous étant parvenues tard, il est possible que certaines estimations, faites dans la précipitation, soient erronées. Ces probables erreurs ne devraient pas remettre en cause les principaux ordres de grandeur ni les conclusions d'ensemble.

► Cette première base de documentaire a vocation, dans notre esprit, être développée. Nous prévoyons ainsi une exploitation un peu plus approfondie de ces premiers chiffres dans les semaines à venir. Dans le sillage de cette

première enquête, d'autres opérations de plus grande ampleur sont concevables. Nous envisageons ainsi d'analyser par des moyens identiques les avancées de la réforme LMD dans les différents établissements concernés.

LA DISCIPLINE EN CHIFFRES

61 : le nombre des établissements universitaires dans lesquels enseignent établissements où la science politique s'enseigne 134 : le nombre des professeurs de science politique actuellement en poste 199 : le nombre des maîtres de conférences et assistants, soit 333 enseignants-chercheurs au total relevant de la section 04.

UNE CARTOGRAPHIE EN CONTRASTES

La science politique, en tant que discipline est aujourd'hui présente dans 4 types de contexte :

► **Type I - Les lieux "centraux" de la discipline** : n = 15 établissements, dans lesquels enseignent au moins 8 enseignant-chercheurs relevant de la section 04. Il s'agit d'Amiens, des IEP d'Aix, de Bordeaux, de Grenoble, de Lyon, de Strasbourg et de Paris, de Lille II, de Paris I, Paris II, Paris VIII, Paris IX, Paris X, Nice, Rennes I, Versailles). Il s'agit principalement d'IEP ou d'établissements de la région parisienne, à l'exception des universités d'Amiens, Lille II, Nice et Rennes I. Au total ce groupe accueille 57% des effectifs totaux de la section 04, soit 89 professeurs et 101 maîtres de conférences.

► **Type II - Des lieux où la science politique a atteint une taille critique** : n = 14 (entre 4 et 8 postes d'EC de la section 04) : Antilles Guyane, Bordeaux IV, Clermont, IEP Lille, IEP Rennes, IEP Toulouse, Lyon II, Montpellier 1, Nancy, Paris V, Perpignan, Reims, Bourgogne, Toulouse 1). Sur tous ces sites, la science politique est bien représentée et semble avoir atteint une taille critique. Les recrutements y sont réguliers et la discipline y constitue parfois un acteur à part entière des réformes en cours. Elle y rencontre cependant de multiples difficultés : conjoncture locale défavorable, hostilité des autorités de l'université ou de l'IEP, concurrence des juristes, taille de l'université, départ en retraite de ses principaux animateurs, absence relative de professeurs... Dans bien des cas, l'objectif poursuivi semble être la préservation des positions acquises plus que la conquête de nouveaux territoires. Ici, les retombées de la réforme LMD s'avèreront souvent décisives. Les établissements du type II regroupent 32 professeurs et 49 MCF (81 postes) soit 24% des effectifs totaux.

► **Type : III - Les lieux où la position de la science politique est " structurellement fragile et conjoncturellement incertaine"** pour reprendre l'expression d'un de nos correspondants (entre 2 et 7 postes d'EC) : n = 18. Il s'agit d' Aix-Marseille II, Aix Marseille III, Angers, Cergy, Evry, Grenoble II, La Rochelle, Lyon III, Montpellier III, Nantes, Paris VII, Paris XIII, Pau, Poitiers, Rennes II, Rouen, Saint Etienne, Tours. Il s'agit dans la plupart des cas de facultés de droit dans lesquelles la discipline n'occupe

qu'une position marginale. C'est de ces établissements que les nouvelles qui nous parviennent sont les plus alarmantes : détachement ou départ en retraite d'un professeur qui fragilise la discipline dans les négociations internes, impossibilité d'obtenir les créations de postes demandées, désarroi et menace de défection de collègues lassés de se heurter à l'hostilité de leurs collègues juristes, menace de disparition pure et simple de la discipline dans certaines années à la faveur de la réforme LMD... Dans certains cas, critiques, la disparition de la science politique semble programmée. Dans d'autres, le dynamisme d'une poignée de collègues, souvent de jeunes maîtres de conférences, pourrait à terme retourner la situation si l'énergie ne leur fait pas défaut (Angers, Cergy, La Rochelle, Saint Etienne...). Dans ces lieux enseignant 11 professeurs et 36 MCF et assistants (n=47) soit 14% du total.

► **Type IV : Des lieux où la science politique n'existe pour l'instant qu'à l'état de traces** n = 14 (5% des effectifs totaux). Il ne s'y trouvait en 2001 qu'un seul enseignant-chercheur de la section 04 : Besançon, Bordeaux III, Brest, Corse, Grenoble III, Haute Alsace, Lille I, Littoral, Marne la Vallée, Paris III, La Réunion, Strasbourg II, Valenciennes, INALCO. Il s'agit le plus souvent d'établissements dans lesquels la présence d'un enseignant de science politique, le plus souvent maître de conférences (12/14), résulte d'une conjoncture historique ou d'une configuration personnelle singulières. Certains de ces sites peuvent cependant se transformer en futures base disciplinaires (à l'exemple peut-être de l'université de Haute Alsace (Mulhouse) où un correspondant estime à 2 au moins le nombre de postes susceptibles d'être créés au regard du nombre de cours intéressant notre discipline, notamment dans la section AES). Il est significatif par exemple que lors du concours de recrutement 2004, des postes aient été ouverts à Besançon ou Marne la Vallée, comme ce fût le cas naguère à Valenciennes. La réalité de la science politique est ici très mouvante et la cartographie de ces lieux périphériques difficile à établir et en constante évolution. Les établissements de type IV constituent peut-être des gisements de postes non négligeables, mais rien n'est moins sûr.

UNE REPARTITION INEGALE

« La répartition IEP/Facultés »

Un quart seulement des politistes (n=80) enseignent à titre principal dans les IEP, les 3/4 restants ont leur poste à l'université (n=133). S'il est fréquent et heureux que des collègues en poste à l'université accomplissent une partie de leur service dans l'IEP local et inversement, si l'appartenance des uns et des autres se confond même parfois, ce chiffre ne manquera pas de surprendre tous les observateurs extérieurs à notre discipline et qui confondent volontiers les IEP avec des " ghettos " pour politistes. La science politique s'enseigne aujourd'hui principalement, et pour longtemps encore, dans les Universités. Il faut également souligner la situation contrastée des IEP. Si la science politique se porte bien dans ses bastions traditionnels comme Bordeaux ou Grenoble. Si d'autres IEP ont fait récemment de réels efforts de recrutement (à l'image de Strasbourg, Lyon, Aix ou Toulouse...), la

science politique risque d'entrer en stagnation dans les quelques endroits où elle n'est pas encouragée fortement et ne correspond pas ou plus à la priorité des organes de direction de l'IEP.

« La répartition Paris/Province. »

Les établissements de la région parisienne abritent plus du tiers des politistes français soit 120 postes (dont 101 à Paris même) sur 310 (36,6%). Ces chiffres pourront être comparés avec ceux de la production de thèses. Dans leur article récent Nicolas Mariot et Olivier Godechot évaluaient ainsi à 58% du total le pourcentage de thèses soutenues dans des établissements de la région parisienne entre 1990 et 2001. (O. Godechot et N. Mariot, " Devenir des candidats en science politique et " localisme " : premiers résultats d'une enquête ", Palaestra, n°23, décembre 2003, p. 69). Si l'on défalque de ce total les thèses soutenues à l'IEP Paris, - établissement qui, on le verra, a pour politique de ne pas recruter de maître de conférences - , au cours de cette période (17%), les chiffres se rapprochent. Une analyse plus approfondie pourra permettre, dans le sillage de l'enquête de Godechot et de Mariot, d'étudier précisément l'effet de la démographie enseignante sur la production de thèses.

« La répartition Professeurs/Maîtres de conférences »

Dans le rapport entre le nombre de professeurs et de maîtres de conférences (40/60%), ce qui frappe c'est la disparité des situations. Les établissements, selon leur statut, présentent parfois des écarts à la moyenne plus ou moins justifiés.

► Dans certains établissements parisiens (à l'exemple de l'IEP Paris ou de Paris II), les professeurs sont beaucoup plus nombreux que les maîtres de conférences, dans un rapport de 1 à 2 pour Paris II et de 1 à 6 pour l'IEP Paris.

► Dans d'autres endroits au contraire, dans les établissements de type III notamment, on ne compte souvent pas de professeurs (0 à Montpellier 3, à Paris XIII, à Pau, à Rennes II, à Tours..., 1 poste à Nancy pour 5 maîtres de conférences...). Ce déséquilibre, dû parfois à l'impossibilité d'obtenir une mutation mais le plus souvent à la difficulté d'obtenir des autorités de l'université une priorité pour la création de poste, est souvent mal vécue par nos correspondants. Elle est tout à la fois le symptôme et la cause d'une fragilité durable de la discipline dans les équilibres internes de l'université locale.

► Il faut citer également le cas très particulier de l'un des bastions de notre discipline. A Paris VIII, on ne compte qu'un poste de professeur pour 12 postes de MCF. Mais dans ce cas il semble que cette situation résulte d'une politique explicite du département local de science politique, " peu convaincu par la procédure de l'agrégation " selon notre correspondant. En contrepartie, ce même département emploie 2 professeurs de philosophie et 2 professeurs de sociologie..

UN POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT IMPORTANT

La rapidité de certaines évolutions

L'un des constats les plus intéressants que l'on pourra tirer de cet inventaire porte sur la rapidité des évolutions caractérisant les effectifs d'enseignants chercheurs, lorsqu'on les étudie établissement par établissement. Sans que nous ayons pour l'instant les moyens d'analyser très précisément ces évolutions, une rapide comparaison avec la situation démographique de la discipline il y a 4 ou 5 ans montrerait aisément qu'en quelques années certains sites ont vu le nombre d'enseignants chercheurs de la section 04 de manière presque exponentielle, là où ailleurs il tendait plutôt à stagner. Ces cas de " spirale vertueuse ", liés à l'activisme de quelques uns de nos collègues mériteraient d'être étudiés pour eux-mêmes et que l'on en comprenne les causes. A l'inverse, nombre d'échos qui nous parviennent d'autres endroits montrent que la situation peut se retourner très facilement en sens contraire, là où les positions sont fragiles et par trop dépendantes d'une ou deux personnalités. Nombreux ont été les cas de postes récemment repris par d'autres sections, notamment lors de départs en retraite. Il pourrait être intéressant d'analyser, au cours des prochaines assises, les logiques à l'œuvre dans ces différents cas de figures. Ces éléments invitent à tout le moins à une comparaison dans le temps de ces évolutions.

Les éléments d'incertitude

- ▶ Ils sont liés d'abord bien sûr à la taille de notre discipline. Partout où celle-ci n'est pas critique, elle se trouve fortement menacée, en particulier dans les facultés de droit où les compromis avec les juristes sont difficiles et le rapport de forces presque partout défavorable. A bien des égards, le long processus de négociations entamé à l'occasion de l'application de la réforme LMD a servi de révélateur de ce rapport de forces et provoqué localement parfois de très grandes désillusions
- ▶ Ils sont liés évidemment à notre capacité de proposition. Partout où la science politique est parvenue à proposer une offre de formation originale et crédible, elle s'est imposée. Les réussites remarquables auprès des étudiants des deux Masters de science politique expérimentés au cours de cette année 2003-2004 (Lille II et Lyon II) en témoignent. Ailleurs, c'est la capacité à faire alliance avec d'autres disciplines que le droit (histoire, sociologie, science économique...) dans des masters multi-disciplinaires cohérents, qui a emporté la décision.
- ▶ Ils sont liés également à notre capacité à investir d'autres filières que celles dans lesquelles nous enseignons traditionnellement. A plusieurs reprises, le cas des filières AES où il existe d'énormes gisements d'enseignement ouverts aux politistes a été évoqué par nos correspondants, " encore faut-il souligne l'un d'entre eux, que nous acceptions de ne pas considérer ces filières et leurs étudiants comme moins valorisants que des étudiants de droit ou d'IEP. Souvent la sc po en AES est réservée aux atermiers, aux vacataires, aux jeunes collègues envoyée au front... Nous payons collectivement cette attitude ".
- ▶ Ils sont liés enfin à notre capacité de regroupement. Dans bien des lieux, en particulier là où IEP et facultés ont du collaborer, ce rapprochement

s'impose comme un impératif. Il en va de l'avenir de notre discipline. Il semble heureusement que la plupart de nos collègues aient enfin reconnu cette évidence et accepté de mettre fin à leurs querelles picrocholines, pour la plus grande victoire de la discipline. Mieux vaud tard...

Des besoins en postes conséquents

► « Une estimation du nombre d'ATER relevant de la science politique » : n= 70 Notre enquête permet d'estimer à 70 environs le nombre d'ATER relevant aujourd'hui de la section 04, soit un peu moins d'un ATER pour 5 titulaires. Ce chiffre reste très approximatif et à prendre avec précaution dans la mesure où il ne nous dit rien des motifs qui ont plaidé localement pour la transformation de certains postes en ATER. A plusieurs reprises nos correspondants ont voulu rappeler que le choix de postes d'ATER était un choix volontaire, visant à permettre aux thésards ou jeunes docteurs locaux d'expérimenter l'enseignement.

► « Une estimation du nombre de postes pleins occupés aujourd'hui par des vacataires (chargés de TD ou de cours...) » : n= 57 Nous n'avons pas soulevé directement dans le questionnaire la question épineuse des heures complémentaires accomplies par des titulaires. C'est la raison pour laquelle l'estimation que nous faisons ici reste une estimation basse.

► « Une estimation en nombre de postes des enseignements dépendant de la section 04 et assurés par des collègues d'autres sections » : n= 34 Ce cas de figure classique, à quelques exceptions près, ne se rencontre que dans les Universités et en particulier dans les facultés de droit où il concerne toujours les mêmes enseignements : Histoire des Idées politiques, Relations internationales

Au total : un minimum de 90 postes pourraient aujourd'hui être créés objectivement en science politique sans que le nombre d'ATER en soit affecté.

► « L'estimation, par les établissements eux-mêmes, de leurs besoins en postes » est tout à fait conforme à ce décompte objectif : n = 90. Au total, ce sont 35 postes de professeurs et 45 postes de MCF qui ont été demandés par nos correspondants. Si certains établissements ont été tentés de surestimer leurs besoins pour des raisons stratégiques, il est difficile d'interpréter l'absence de besoin affiché par d'autres (n=8) : ceux-ci sont ils satisfaits ou a-t-on renoncé définitivement à en obtenir ?

Annexe 1.

QUESTIONNAIRE :

Nom de l'institution :

1- Nombre de professeurs de science politique actuellement en poste (section 04) (en précisant les éventuels détachements) :

2 - Maîtres de conférences et assistants (section 04) (idem) :

3 - Nombre de postes pleins occupés actuellement par des ATER :

4 - Equivalent en postes pleins occupés actuellement par des vacataires -

chargés de cours ou de TD - (estimation) :

5- Evaluation en nombre de postes des enseignements dépendant de la section 04 et assurés par des collègues d'autres sections :

6 - Besoins en poste de science politique de l'institution (estimation) :

▶ Professeurs :

▶ Maîtres de conférences :

7 - Remarques éventuelles sur la situation de la discipline :

Annexe 2 :

Liste des correspondants qui ont participé à l'enquête

Paris I : (Françoise Dreyfus) Paris 2 : (Jacques Chevallier) Paris 5 (Franck Petiteville) Paris 8 : (Yves Sintomer) Paris 9 : (Brigitte Gaiti) Paris X : (Annie Collovald) Paris XIII : (Hélène Thomas) IEP PARIS : (Didier Bigo) IEP Bordeaux : (Pierre Sadran) IEP Aix : (Christophe Traïni) IEP Grenoble : (Olivier Ihl) IEP Lille :(Loic Blondiaux) IEP Lyon :(Gilles Pollet) IEP Rennes : (Erik Neveu) IEP Toulouse : (Eric Darras) IEP Strasbourg/Strasbourg 3 : (Yves Déloye) Aix-Marseille (Michel Camau) Angers : (Philippe Teillet) Antilles-Guyanne : (Justin Daniel) Bordeaux IV : (Marion Paoletti) Cergy : (Céline Braconnier) Clermont : (Frédéric Charillon) Grenoble 2 : (Jean Luc Chabot) La Rochelle : (Anne Marijnen et Pierre Mazet) Lille 2 : (Pierre Mathiot) Lyon II : (Gilles Pollet) Montpellier I : (Hubert Peres) Montpellier III : (Eric Soriano) Nancy 2 : (Dominique Andolfatto) Nantes : (Frédérique Matonti) Nice :(Christian Bidegaray) Pau : (François Constantin) Perpignan : (Jean Pierre Maury) Picardie : (Pascal Laborier) Poitiers : (Daniel Mouchard) Rennes I : (Patrick Hassenteufel) Rennes II : (Christian Le Bart et Nathalie Duclos) Saint Etienne : (Joseph Fontaine). Toulouse I : (Jean Louis Loubet Del Bayle) Tours : (Jean Philippe Lecomte) Versailles : (Delphine Dulong)

<http://www.aecsp.org>